



## **Le Nord-Pas de Calais, première région française pour l'accueil des investissements étrangers**

### **Les principaux groupes agroalimentaires étrangers implantés dans le Nord-Pas de Calais**

**Belgique** : Corona-Lotus, Interbrew,  
**Canada** : Mc Cain,  
**Etats-Unis** : ADM, Campbell, Coca Cola, Earthgrains, Häagen-Dazs, Sethness - Roquette,  
**Islande** : Sea International Foods,  
**Italie** : Eurovo,  
**Japon** : Ajinomoto,  
**Pays-Bas** : CSM, Heineken, Unilever,  
**Royaume-Uni** : Moy Park(2 usines), Perkins Foods(2 usines), United Biscuits,  
**Suisse** : Nestlé(5 usines),

### **Contacts :**

#### **NFX - Nord France eXperts**

Espace International  
299 boulevard de Leeds  
59777 EURALILLE  
FRANCE  
Tél : +33 (0)359 562 300  
Fax : +33 (0)359 562 301  
email : nfx@nfx.fr  
<http://www.locatenorthfrance.com>



**La convivialité des gens du Nord-Pas de Calais n'est plus à prouver, elle est légendaire. Et c'est vrai que la région sait à la fois attirer et retenir ! Pour preuve, le nombre des entreprises étrangères qui s'y sont installées : plus de 70 (en majorité anglo-saxonnes) employant 11 500 salariés rien que dans l'agro-industrie.**

### **Un réseau de partenaires pour accompagner vos projets**

Une série de partenaires socio-économiques conjuguent leurs forces pour aider les investisseurs à réaliser leurs projets d'implantation dans le Nord-Pas de Calais. Il s'agit notamment de Nord France eXpert (NFX) et de ses partenaires locaux, de la DIACT (Etat français), du Conseil Régional, des Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais, de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, de Finorpa et de Sodie.

### **Une gamme complète de services personnalisés**

Lorsque les investisseurs ont défini leur projet, NFX et ses partenaires leur apportent un précieux concours : réalisation de dossiers d'informations générales et sectorielles, propositions de localisation, recherche de bâtiments, de partenaires, de prestataires, accueil et visite de sites, montage opérationnel et administratif du projet, négociation des aides publiques. Cette assistance s'étend à toutes les demandes administratives, au plan de recrutement et de formation, et à l'assistance personnalisée à chaque entreprise et à ses collaborateurs pour faciliter leur installation.

### **Un important dispositif d'aides**

Les entreprises qui souhaitent investir dans la région peuvent bénéficier d'un dispositif particulièrement attractif d'aides financières et fiscales accordées par l'Etat, l'Europe, la Région, les collectivités locales. La région soutient activement les créations d'emploi grâce à des dispositifs d'aide à l'embauche et à la formation du personnel sous forme de subventions ou d'exonération de charges sociales. Les entreprises peuvent aussi obtenir des aides à la recherche et à l'innovation avec le système du crédit d'impôt, et depuis 2006 grâce aux pôles de compétitivité : Nutrition Santé Longévité et Produits aquatiques.

### **La prime d'aménagement du territoire**

La prime d'aménagement du territoire est une subvention d'équipement accordée par l'Etat (DIACT) aux entreprises qui réalisent des investissements créateurs d'emplois dans des régions classées. Les programmes d'investissements doivent être supérieurs à 2,3 millions d'euros hors taxes. Pour les entreprises industrielles, la prime peut atteindre 11 000 euros par

emploi dans les zones très prioritaires si au moins 15 emplois en CDI sont créés sur 3 ans (30 emplois s'il s'agit d'une extension) et 8 000 euros dans les zones prioritaires.

Pour les entreprises du tertiaire, des règles très similaires ont été définies.

### **Le Fonds Spécial d'Implantation**

Cette prime a été créée par le Conseil Régional en vue de favoriser la localisation dans la région de projets géographiquement mobiles et créateurs d'emplois. Elle peut intervenir en complément de la prime d'aménagement du territoire. Son montant est fonction du nombre d'emplois créés et de l'importance du programme.

### **Appuis financiers**

Des appuis financiers sont proposés par des organismes de soutien à l'activité tels Finorpa ou Sodie.

#### **Comité de Promotion**

56, avenue Roger Salengro - B.P. 39  
62051 SAINT-LAURENT BLANGY CEDEX

Tél : +33 (0)321 60 57 86

Fax : +33 (0)321 60 57 89

email : [contact@saveurs-npdc.com](mailto:contact@saveurs-npdc.com)

<http://www.saveurs-npdc.com>